

URBANISME

PLU Intercommunal

Le PLU intercommunal est l'outil d'aménagement et de développement qui s'appliquera à l'échelle globale du territoire. C'est un document qui permet d'avoir une vision à long terme en matière d'urbanisme. La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération lors de la séance du conseil de communauté du 22 novembre 2021.

Le PLUi et le SCoT, qu'est ce que c'est ?

Pour mieux comprendre et vous informer, découvrez la plaquette de présentation sur le PLUi et le SCoT : les contours, les impacts pour notre territoire, les grandes étapes ... tous les détails vous sont présentés.

loi

À la fin des années 2000, plus de 100 hectares sont soustraits à l'échelle nationale, espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette tendance, basée sur la superficie moyenne d'un département tous les 20 ans, traduit l'artificialisation des terres.

La loi Climat et Résilience (2021) modifie profondément la planification de l'urbanisme (optimisation de l'usage des sols naturels, etc.).

Le « zéro artificialisation nette » (ZAN) vise à réduire de moitié, d'ici 2030, l'artificialisation nette des terres par rapport à la situation de 2018.

Le SCoT, l'artificialisation nette des terres depuis 1989, la loi Climat et Résilience (2021) vise à réduire de moitié, d'ici 2030, l'artificialisation nette des terres par rapport à la situation de 2018.

Notre territoire en quelques chiffres



59 communes
1 164 km ²
73 003 hab.

Compétences

- > Cadre de vie
- > Enfance et jeunesse
- > Équipements sportifs et culturels
- > Développement économique
- > Aménagement du territoire
- > Développement durable
- > Tourisme

Les défis identifiés

- > Un équilibre entre les communes du territoire
- > Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous
- > Des filières économiques durables
- > La transition écologique, énergétique et numérique dans un contexte de changement

Comment participer et s'informer

Accompagner l'élaboration du SCoT et du PLUi, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet organise une concertation pour vous permettre :

- de prendre en compte les projets de SCoT et de PLUi
- de partager les données avec votre usage des services
- de participer à la vision prospective de notre territoire aux horizons 2030-2050

Ateliers de concertation

Organiser ensemble notre territoire demain

Des ateliers seront organisés à l'automne prochain au che de chez vous, de 19h à 22h :

- à la salle du Foulon à Graulhet le 15/11/22 | Halle de Rabastens
- à la salle des spectacles à Gaillac le 17/11/22 | salle des fêtes de Casteinau-de-Montmiral

Un bilan de la concertation et les projets finalisés seront présentés lors d'une réunion publique organisée à la fin de la démarche du PLUi.

Participer à l'enquête

Donnez votre avis et partagez vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête ouverte du 01/07 au 30/09 :

- > En ligne : www.bit.ly/scot-plui
- > En mairie (questionnaire papier à disposition)
- > Dans les médiathèques du territoire (questionnaire papier à disposition)

Scannez ce QR Code pour participer !



Suivre l'actualité du projet et de la démarche de concertation

- > www.gaillac-graulhet.fr > Onglets mon agglomération > aménagement du territoire > PLUi
- > Agglo Focus / Bulletins municipaux
- > Registres de concertation (disponibles dans toutes les mairies du territoire, à l'agglomération - le Nay, 81600 Tescou - sur le site web)

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

L'urbanisme

à l'échelle de l'agglomération

Participez au projet et donnez votre avis !

Toutes les infos en dernière page

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



Gaillac-Graulhet

Plus d'infos : <https://www.gaillac-graulhet.fr/actualites/concertation-scot-plui/>

vous pouvez également contribuer plus librement en remplissant un
formulaire de concertation en cliquant sur le registre dématérialisé
en lien ici : **Accédez au formulaire de concertation PLUi**



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30